

Département de l'Ain

Communauté de communes Bresse et Saône



Elaboration de schémas directeurs d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes Bresse et Saône

Rapport global de Phase 3

Partenaires techniques et financiers :



Dossier
2206026/MAW
Février 2024 / V1

Suivi de l'étude

Numéro de dossier :

2206026/MAW

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes Bresse et Saône

Assistant au Maître d'ouvrage :

Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain

Mission :

Elaboration de schémas directeurs d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes Bresse et Saône

Avancement :

Phase 1 : Etat des lieux préliminaire – caractérisation du territoire

Phase 2 : Etat des lieux – campagne de mesures

Phase 3 : Investigations complémentaires

Phase 4 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement

Date de réunion de présentation du présent document :

Lundi 12 février 2024

Suivi du document :

Version	Date	Modifications	Rédacteur	Relecteur
V1	02/2024	Document initial	JPA/NIG/CYL	CYL

Contact :

Réalités Environnement
165, allée du Bief
01600 TREVOUX
Tel : 04 78 28 46 02
E-mail : environnement@realites-be.fr
www.realites-be.fr

Nom du chef de projet :

Marc WIRZ

Sommaire

Phase 3 : Investigations complémentaires	9
I. Inspections télévisées	11
I.1. Principe.....	11
I.2. Périmètre.....	11
I.3. Résultats	13
II. Tests au fumigène	17
II.1. Principe.....	17
II.2. Périmètre de prospection	18
II.3. Résultats	18
Phase 3 : Bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement	20
I. Bilan de fonctionnement – commune d'Ozan	21
Annexes	27

Table des annexes

Annexe 3-1 : Plan de synthèse des ITV

Annexe 3-2 : Fiches d'exploitation des ITV

Annexe 3-3 : Plan de synthèse des tests au fumigène

Annexe 3-4 : Fiches d'exploitation des tests au fumigène

Avant-propos

La communauté de communes Bresse et Saône, créée en 2017, est née de la fusion entre les communautés de communes du Pays de Bâgé et du canton de Pont-de-Vaux. Elle compte 20 communes.

Le transfert de la compétence assainissement collectif, actuellement communale, à la communauté de communes Bresse et Saône doit s'opérer au 1^{er} janvier 2025. Le lancement d'une étude de transfert de compétences a été délibérée par la communauté de communes en avril 2021.

Dans ce contexte, la communauté de communes souhaite avoir une vision de son futur patrimoine et définir un programme pluriannuel d'investissements à court, moyen et long terme.

Une partie des communes membres dispose d'un schéma directeur d'assainissement. Ces études seront synthétisées et intégrées dans la construction du programme de travaux global. Les communes qui n'en disposent pas ou pour lesquelles l'étude est antérieure à 2015 font l'objet d'un diagnostic complet pour la présente étude.

La communauté de communes Bresse et Saône a ainsi missionné le bureau d'études Réalités Environnement pour réaliser l'étude de schéma directeur d'assainissement de 11 communes, établir le SIG assainissement et définir le programme de travaux pluriannuel à l'échelle intercommunale.

La communauté de communes Bresse et Saône souhaite une évaluation complète des systèmes d'assainissement sur l'ensemble de son territoire afin d'établir un programme de travaux hiérarchisé permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées ;
- Contribuer à l'atteinte du bon état du milieu naturel défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ;
- Préserver les ressources en eaux souterraines et superficielles ;
- Assurer le meilleur compromis économique ;
- S'inscrire en harmonie avec la législation.

Le présent document constitue le rapport de phase 3 des schémas directeurs d'assainissement de 11 communes membres de la communauté de communes Bresse et Saône.

Présentation du rapport

Le présent document constitue le rapport du schéma directeur d'assainissement de 11 communes du territoire de la communauté de communes de Bresse et Saône ainsi que le programme pluriannuel d'investissements à l'échelle intercommunale.

Les schémas directeurs d'assainissement portent sur les communes suivantes :

- Bâgé-le-Châtel ;
- Boz ;
- Chavannes-sur-Reyssouze ;
- Feillens ;
- Gorrevod ;
- Manziat ;
- Ozan ;
- Pont-de-Vaux ;
- Reyssouze ;
- Saint-André-de-Bâgé ;
- Saint-Bénigne.

Le rapport de phase 3 présente le résultat des investigations complémentaires réalisées dans le cadre de cette phase et les scénarios d'assainissement établis pour certaines communes.



Phase 3 : Investigations complémentaires

I. Inspections télévisées

I.1. Principe

Cette étape consiste à introduire une caméra montée sur un chariot dans les réseaux d'assainissement et à inspecter les canalisations de l'intérieur. Elle permet de repérer l'ensemble des défauts affectant une canalisation, afin de pouvoir les caractériser et ainsi de proposer un programme de travaux dans la phase suivante. Une photographie est prise pour chaque défaut mis en évidence.

Les inspections faisant suite au repérage des réseaux d'assainissement et aux sectorisations nocturnes ont été réalisées au cours de l'automne-hiver 2023-2024 par les entreprises RESOTEC et TECHNICANA.

Ainsi l'entreprise RESOTEC s'est chargée des inspections télévisées sur les communes d'Ozan et Saint-Bénigne.

L'entreprise TECHNICA s'est quant à elle chargée des inspections télévisées sur les communes de Bâgé-le-Châtel, Feillens, Manziat et Saint-André-de-Bâgé.

Les inspections télévisées des communes de Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Gorrevod, Pont-de-Vaux, et Reyssouze sont en cours.

I.2. Périmètre

Afin d'identifier l'origine des infiltrations linéaires (sur les tronçons), il était proposé de mener des inspections télévisées sur les réseaux les plus sensibles aux intrusions, identifiés lors des sectorisations nocturnes.

Des inspections télévisées ont également été menées sur des secteurs où le fonctionnement des réseaux est complexe et sur des secteurs où des interrogations étaient présentes.

Le tableau suivant liste les différents secteurs inspectés, localisés en [Annexe 3-1](#).

Commune	Système	Identifiant Fiche ITV	Localisation	Apports (m ³ /h)	Linéaire préconisé (ml)	Linéaire réalisé (ml)
		1	Impasse de Curtil-Bally/dans les champs	1.17	421	319
		2	RD 933	0.27	196	183
		3	Route de Biolière	1.57	320	320
		4	Route d'Asnières	1.19	500	433
		5	Route de Champ Talon	0.11	94	94
		6	Route d'Allonziat	0.22	178	178
Ozan	Bourg	7	A proximité du poste de refoulement de la route de Chevroux/dans les champs	0.5	177	177
		8	Route d'Allonziat	0.58	266	262
		9	Route des Serres	0.22	48	48
		10	RD 933	0.36	153	153

Commune	Système	Identifiant Fiche ITV	Localisation	Apports (m ³ /h)	Linéaire préconisé (ml)	Linéaire réalisé (ml)
Saint- Bénigne	Bourg	1	Les Bergers Nizerel	0.18	110	110
		2	Nizerelle	1.44	533	533
		3	Croix Ravier Villeneuve	0.61	229	229
		4	Voie communale n°4 des Bergers	0.14	127	127
		5	Mairie Vignes des Mares	0.61	218	199
Saint- André-de- Bâgé	Bourg	1	Rue de la Caborne	0.93	451	451
		2	Rue du Villard	0.61	293	279
		3	Rue de la Giraudière	0.26	246	200
		4	Rue de l'Aumusse	0.36	59	59
		5	Allée des érables	0.29	74	26
		6	Grande Rue	1.04	180	180
Bâgé-le- Châtel	Bourg	1	Rue de l'Hôpital	0.18	41	41
		2	Place du Marché	0.1	70	67
		3	Rue Condamnale	0.04	29	29
		4	Pré de la Marbuire	0.29	25	25
		5	Route de Montrevel	1	294	275
		6	Route de Pont-de-Vaux	0.25	90	90
		7	Chemin de Ronde	0.1	53	45
		8	Rue François d'Urfé	0.29	55	55
		9	Rue de la Gripinière	0.22	156	156
Feillens	Bourg	1	Chemin de Terre-Chat	Non mesurabl e	454	254
		2	Route de Montagnat	0.43	231	21
		3	Chemin des Verraies	0.5	691	643
		4	Lotissement Route des Massets	0.14	89	81
		5	Route des Massets / Route de Montgrimoux	2.52	215	201
		6	Route de Montgrimoux	0.32	121	121
		7	Chemin de Sous Chary	0.29	161	161
		8	Route des Massets	0.92	170	170
		9	Rue de l'Ecole Privée	0.54	73	73
		10	Grande rue / Rue de l'Eglise	2.31	443	438
		11	Route de Vésines	2.46	501	491
		12	Route de Degottet	0.36	91	91
		13	Route des Combes - Sud	0.25	151	151
		14	Route de Brux	0.92	562	424
		15	Route des Combes - Nord	0.39	357	357
		16	Route des Baisses	0.15	269	269
		17	Impasse de la Romaine	0.07	399	175
		18	Chemin du Pont Neuf	0	165	165

Commune	Système	Identifiant Fiche ITV	Localisation	Apports (m ³ /h)	Linéaire préconisé (ml)	Linéaire réalisé (ml)
Manziat	Bourg	1	Route d'Asnières	2	679	679
		2	Chemin du Pré de By	0.72	347	347
		3	Route des Pinoux	1.35	656	566
		4	Rue de Lavy	0.32	125	125
		5	Route de Dommartin	0.48	210	210
		6	Rue des Garines	0.61	338	338
		7	Rue de la Résistance	0.26	173	173
		8	Route de Chevroux - Centre	0.32	273	273
		9	Route de Chevroux - Nord	0.32	215	215
		10	Rue du Platet	0.62	220	220
		11	Impasse des Sureaux	0.07	31	31
		12	Grande Rue	Sans objet	8	8

Au total, ce sont 12 814 ml de réseaux qui ont fait l'objet d'un passage caméra sur les 14 104 ml initialement prévus sur les communes d'Ozan, Saint-Bénigne, Saint-André-de-Bâgé, Bâgé-le-Châtel, Feillens et Manziat. Les inspections non réalisées correspondent à des regards qui n'étaient pas accessibles ou à des anomalies ne permettant pas à la caméra de continuer son inspection.

Les ITV des communes de Boz, Gorrevod, Pont-de-Vaux, Reyssouze et Chavannes-sur-Reyssouze seront présentées ultérieurement.

I.3. Résultats

Ces inspections télévisées ont permis de mettre en évidence des défauts structurels ou d'étanchéité permettant ou pouvant permettre des intrusions ponctuelles d'eaux parasites permanentes.

Les fiches descriptives présentes en [Annexe 3-2](#) rendent compte de ces anomalies de manière détaillée. Le plan de localisation des anomalies recensées est présenté en [Annexe 3-1](#).

Une synthèse des résultats est présentée dans le tableau ci-dessous.

Commune	Tronçon	Rue/secteur	Etanchéité	Structure	Commentaires
Ozan	1	Impasse de Curtil-Bally/dans les champs	-	-	Travaux prioritaires
	2	RD 933	-	-	Travaux prioritaires
	3	Route de Biolière	-	-	Travaux prioritaires
	4	Route d'Asnières	-	-	Travaux prioritaires
	5	Route de Champ Talon	-	-	Travaux prioritaires
	6	Route d'Allonziat	-	+	Travaux prioritaires
	7	A proximité du poste de refoulement de la route de Chevroux/dans les champs	+	+	-
	8	Route d'Allonziat	-	-	Travaux prioritaires
	9	Route des Serres	-	~	Travaux prioritaires
	10	RD 933	-	-	Travaux prioritaires
Saint-Bénigne	1	Les Bergers Nizerel	+	+	-
	2	Nizerelle	~	+	Travaux prioritaires, un branchement semble mal raccordé.
	3	Croix Ravier Villeneuve	+	+	-
	4	Voie communale n°4 des Bergers	~	~	Travaux non prioritaires
	5	Mairie Vignes des Mares	-	~	Travaux prioritaires, contrôles de branchement conseillés.
Saint-André-de-Bâgé	1	Rue de la Caborne	-	~	Travaux non prioritaires
	2	Rue du Villard	~	~	Travaux prioritaires
	3	Rue de la Giraudière	-	~	Travaux prioritaires
	4	Rue de l'Aumusse	+	+	Présence de dépôts
	5	Allée des érables	+	+	Présence de dépôts
	6	Grande Rue	~	~	Travaux prioritaires

Commune	Tronçon	Rue/secteur	Etanchéité	Structure	Commentaires
Bâgé-le-Châtel	1	Rue de l'Hôpital	~	~	Travaux non prioritaires
	2	Place du Marché	~	~	Travaux non prioritaires
	3	Rue Condamnale	~	~	Travaux non prioritaires
	4	Pré de la Marbuire	+	+	-
	5	Route de Montrevel	-	~	Travaux prioritaires
	6	Route de Pont-de-Vaux	+	+	-
	7	Chemin de Ronde	+	+	-
	8	Rue François d'Urfé	+	+	-
	9	Rue de la Gripinière	+	+	-
Feillens	1	Chemin de Terre-Chat	~	~	Travaux non prioritaires
	2	Route de Montagnat	+	+	-
	3	Chemin des Verraies	~	~	Travaux prioritaires
	4	Lotissement Route des Massets	+	+	-
	5	Route des Massets / Route de Montgrimoux	~	+	Travaux non prioritaires
	6	Route de Montgrimoux	~	+	Travaux non prioritaires
	7	Chemin de Sous Chary	~	+	Travaux non prioritaires
	8	Route des Massets	+	+	-
	9	Rue de l'Ecole Privée	+	+	-
	10	Grande rue / Rue de l'Eglise	~	+	Travaux non prioritaires
	11	Route de Vésines	~	+	Travaux non prioritaires
	12	Route de Degottet	~	+	Travaux non prioritaires
	13	Route des Combes - Sud	+	+	-
	14	Route de Brux	~	+	Travaux non prioritaires
	15	Route des Combes - Nord	+	+	-
	16	Route des Baisses	~	+	Travaux non prioritaires
	17	Impasse de la Romaine	~	+	Travaux non prioritaires
	18	Chemin du Pont Neuf	+	+	-

Commune	Tronçon	Rue/secteur	Etanchéité	Structure	Commentaires
Manziat	1	Route d'Asnières	~	~	Travaux non prioritaires
	2	Chemin du Pré de By	~	+	Travaux non prioritaires
	3	Route des Pinoux	~	+	Travaux prioritaires
	4	Rue de Lavy	+	+	-
	5	Route de Dommartin	~	+	Travaux non prioritaires
	6	Rue des Garines	~	~	Travaux prioritaires
	7	Rue de la Résistance	~	~	Travaux prioritaires
	8	Route de Chevroux - Centre	+	+	-
	9	Route de Chevroux - Nord	~	+	Travaux prioritaires
	10	Rue du Platet	~	+	Travaux prioritaires
	11	Impasse des Sureaux	~	~	Travaux non prioritaires
	12	Grande Rue	Sans objet	~	Travaux prioritaires

* - : Mauvais état ; ~ : Etat moyen ; + : Etat correct

Les inspections télévisées ont mis en évidence de nombreuses anomalies structurelles et d'étanchéité dans les réseaux. Les réseaux de la commune d'Ozan sont en très mauvais état. Des travaux sont à prévoir.

Les ITV des communes de Boz, Gorrevod, Pont-de-Vaux, Reyssouze et Chavannes-sur-Reyssouze seront présentées ultérieurement.

II. Tests au fumigène

II.1. Principe

La cartographie en Annexe 3-3 localise les différents contrôles et leurs résultats.

Les investigations réalisées ont consisté à injecter un fumigène dans les réseaux d'eaux usées séparatif et à rechercher les points de sortie de la fumée, témoins de connexion de l'élément au réseau. L'objectif principal reste la mise en exergue des apports d'eaux pluviales raccordés au réseau d'eaux usées.

Les photographies ci-dessous présentent le mode opératoire pour la réalisation de tests au fumigène.

1 - Injection de fumée dans le réseau d'eaux usées



2 - Identification de tous les organes laissant s'échapper la fumée



3 - Validation de la connexion hydraulique à l'aide de colorant

Le fumigène est produit au moyen de paraffine alimentaire vaporisée, permettant de générer une fumée à faible température et bien évidemment non toxique.

Une fois l'élément mis en évidence, un contrôle au colorant ou des tests par résonance sont réalisés afin de confirmer le raccordement hydraulique au réseau d'assainissement des eaux usées.

II.2. Périmètre de prospection

La campagne de mesures a mis en évidence la présence d'eaux claires parasites météoriques sur une majorité des secteurs séparatifs du territoire d'étude.

Afin de repérer d'éventuels mauvais raccordements, environ 113 km de réseaux d'eaux usées ont été soumis à des tests au fumigène.

II.3. Résultats

Pour chaque bâtiment/lieu où une anomalie a été trouvée, une fiche descriptive a été réalisée. Ces fiches sont présentées en Annexe 3-4.

Les tests au fumigène ont fait l'objet d'une vérification au colorant quand cela était possible.

Le tableau suivant synthétise le nombre de vérifications au colorant réalisées à la suite de la fumée. Au maximum, deux avis de passage ont été déposés.

Commune	Nombre de bâtiments identifiés à la fumée	Nombre de bâtiments vérifiés au colorant	Nombre de contrôles restants	Nombre de bâtiments sans retour à la suite des deux avis de passage
Boz	7	5	2	2
Chavannes-sur-Reyssouze	8	6	2	2
Feillens	60	53	7	7
Gorrevod	2	1	1	1
Manziat	71	65	6	6
Ozan	3	2	1	1
Pont-de-Vaux	18	16	2	2
Reyssouze	2	2	0	0
Saint-André-de-Bâgé	16	15	1	1
Saint-Bénigne	23	20	3	3

Au total, 210 bâtiments ont été identifiés comme possédant au moins 1 organe d'eaux pluviales ayant réagi aux tests au fumigène. Sur ces 210 bâtiments, 185 ont pu faire l'objet d'une vérification au colorant, soit 88% d'entre eux.

Le tableau suivant présente les résultats des tests au fumigène réalisés sur l'ensemble du territoire d'étude.

Type d'anomalie	Nombre de contrôle	Surface active cumulée
Bâtiment identifié lors des tests au fumigène dont la connexion a été validée au colorant ou par un autre moyen	104	11 161 m ²
Bâtiment identifié lors des tests au fumigène dont la connexion n'a pas été validée : propriétaire absent, refus, test au colorant réalisé mais sans réponse	38	3 205 m ²
TOTAL		14 320 m²
Bâtiment identifié lors des tests au fumigène dont la connexion est négative (branchement sur le réseau des eaux pluviales)	71	

Les tests au fumigène ont permis d'identifier 11 161 m² de surface active mal raccordée. Les raccordements n'ayant pas pu être vérifiés (propriétaires absents, tests au colorant impossible ou colorant non retrouvé) représentent une surface active estimée à 3205 m².

Sur Feillens, deux secteurs n'ont pu faire l'objet de tests à la fumée du fait de la proximité entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, et la présence d'une « connexion » entre ces 2 réseaux ayant eu pour conséquence une réaction quasiment immédiate sur les réseaux d'eaux pluviales, empêchant de fait d'identifier des anomalies chez les particuliers.

Sur Manziat, un secteur n'a pu être investigué du fait de la présence d'un déversoir d'orage n'ayant pu être obturé sur la partie « eaux pluviales ».

Sur cette commune, les tests à la fumée ont permis de retrouver un exutoire. Il s'agit du trop-plein du poste de refoulement situé route de Cropettet.

La présence de boîtes de branchement siphonides, n'a pas permis sur certains secteurs d'identifier d'éventuelles anomalies de branchement (Pont de Vaux et Manziat notamment).



Phase 3 : Bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement

Ce chapitre présente le bilan de fonctionnement de chaque système d'assainissement concerné par cette étude. Cette synthèse s'appuie sur les conclusions produites dans le cadre de l'ensemble des phases (collecte de données, campagne de mesures, investigations complémentaires).

I. Bilan de fonctionnement – commune d'Ozan

Le tableau suivant présente une synthèse du fonctionnement du système de collecte d'Ozan.

Critère	Détails	Descriptif - Ozan
Caractérisation de l'agglomération d'assainissement	Taille	Environ 760 EH
	Population raccordée (Estimation 2023)	761 habitants
	Nombre d'abonnés assujettis (2021)	339 abonnés
	Consommation moyenne d'eau potable (2021)	119 l/j/EH
	Projets d'urbanisme	En attente
Milieu récepteur	Etablissements d'accueil et d'hébergement	1 école 1 salle des fêtes - environ 10 EH
	Rejets non domestiques	Zone industrielle de l'Etang Traitement et revêtement des métaux, savonnerie, fabrication de briques, ...
	Masses d'eaux souterraines	Domaine marneux de la Bresse, Val de Saône et formation du Saint-Côme - FRDG505 Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône - FRDG361
	Masses d'eaux superficielles et cours d'eau	Bief de la Jutane - FRDR11209
	Etat des masses d'eaux superficielles	Aucune donnée disponible sur le bief de la Jutane
	Echéances de bon état des masses d'eaux superficielles	2027 pour le bief de la Jutane

Critère	Détails	Descriptif - Ozan
Systèmes de collecte	Inventaire du patrimoine	Système d'assainissement en séparatif Réseau d'eaux usées : ≈ 9880 ml Déversoirs d'orage : 0 Postes de refoulement : 4 dont 2 avec trop-pleins
	Classification des déversoirs	Trop-plein entrée de STEU - 760 EH Système assainissement soumis à déclaration
	Fonctionnement général du système de collecte	Bilan selon campagne de mesures 2023 - nappe moyennement haute: - Débit moyen journalier: 197 m ³ /j - Taux d'ECPP: 68% - Surface active: 6800 m ² Déclenchement du trop-plein du poste de refoulement en entrée de STEU par temps sec et par faibles pluies
	Principales anomalies	Une collecte séparative avec des apports d'eaux claires parasites permanentes conséquents qui dilue fortement les effluents en entrée de STEU et qui crée des surcharges hydrauliques. Des apports d'eaux parasites météoriques malgré le caractère séparatif du réseau.
Systèmes de traitement	Type et caractéristiques	Filtre planté de roseaux - 1100 EH
	Sollicitation hydraulique	120% pendant la campagne de mesures 70% en contexte de nappe basse
	Sollicitation organique	230 EH en DBO5 soit 21 % - effluents dilués
	Performances épuratoires	Selon les derniers bilans, les performances épuratoires répondent à la réglementation.
	Capacité d'accueil résiduelle	Capacité d'accueil théorique acceptable d'environ 340 EH



Phase 3 : Scénarios d'assainissement

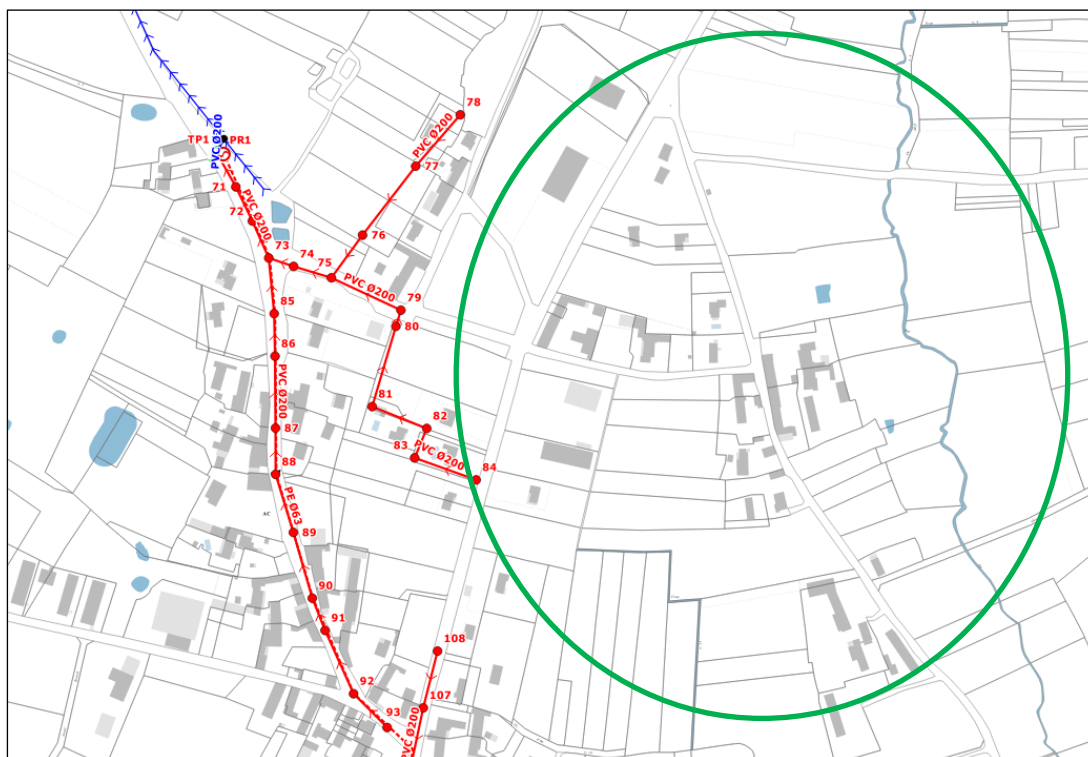
I. Proposition de scénarios d'assainissement sur la commune de Saint-Bénigne

Sur le territoire de Saint-Bénigne, certains secteurs actuellement en assainissement non collectif présentent un habitat relativement dense et sont situés à proximité des réseaux d'assainissement collectifs. Les secteurs concernés sont les suivants :

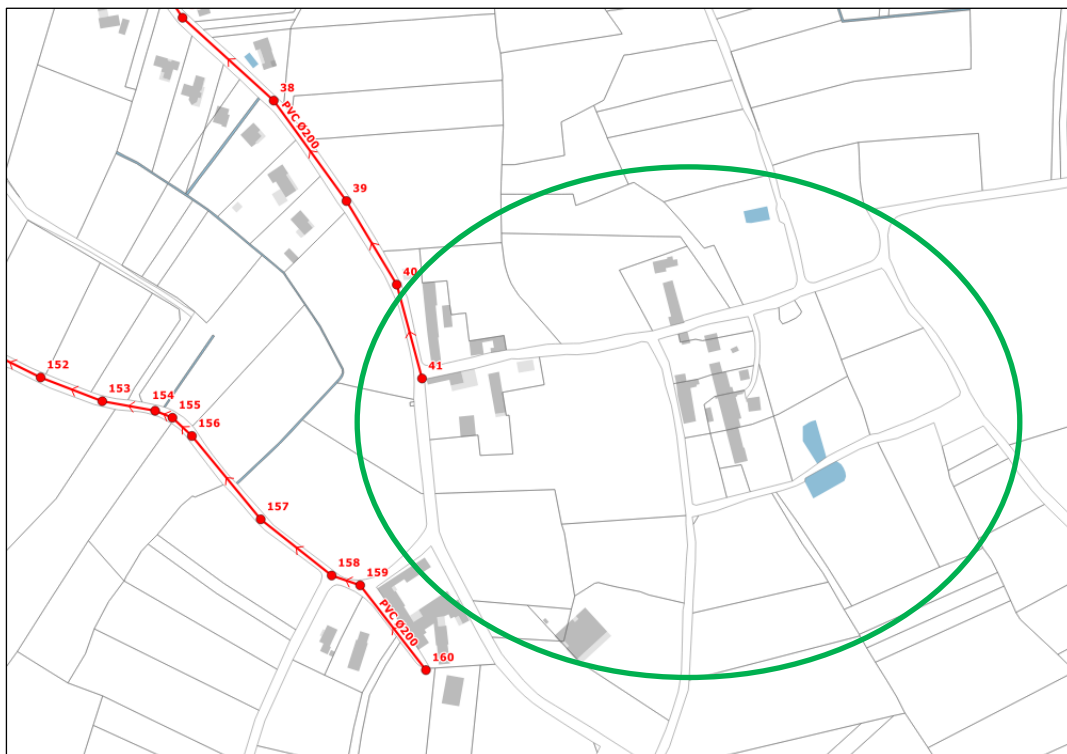
- Les Pelouses et les Brejons et les Vernettes (environ 12 habitations) ;
- Les Raviers (environ 4 habitations) ;
- Eglise-Moulin (environ 9 habitations).

Une réflexion sur chacun de ces secteurs pourra être menée sur un potentiel raccordement.

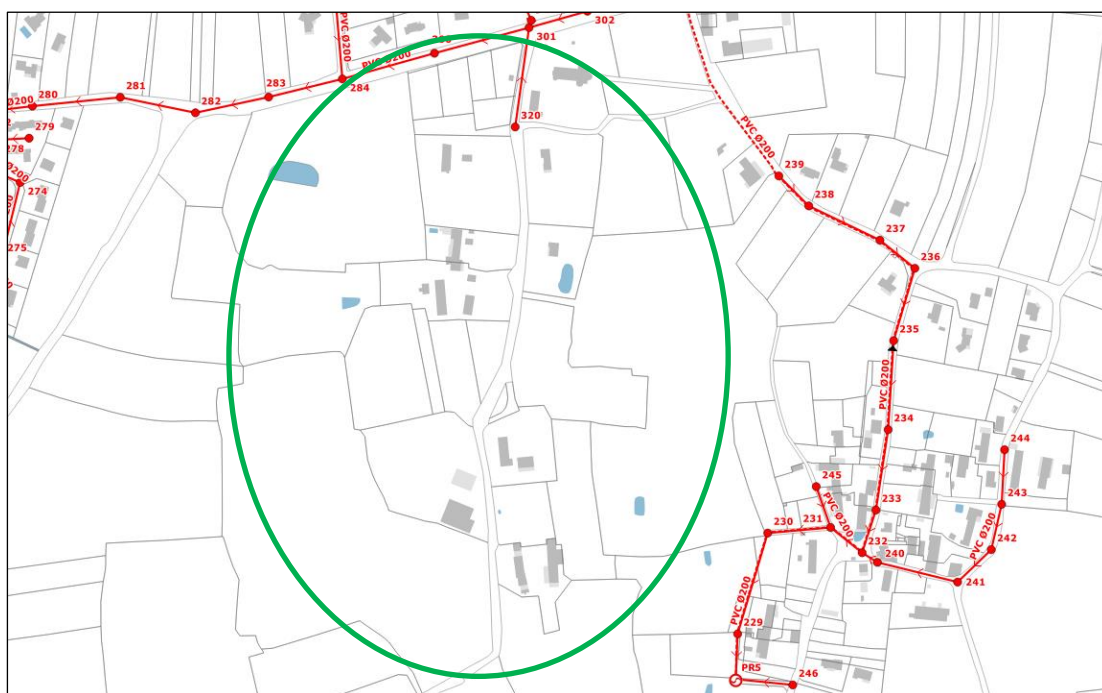
Les figures suivantes présentent les secteurs concernés :



Lieux-dits des Pelouses, des Brejons et des Vernettes



Lieu-dit les Raviers



Voirie Eglise-Moulin



Annexes



Annexe 3-1 : **Plan de synthèse des ITV**



Annexe 3-2 : **Fiches d'exploitation des ITV**



Annexe 3-3 : **Plan de synthèse des tests au fumigène**



Annexe 3-4 :

Fiches d'exploitation des tests au fumigène

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

L'ensemble de ce document (contenu et présentation) constitue une œuvre protégée par la législation française et internationale en vigueur sur le droit d'auteur et d'une manière générale sur la propriété intellectuelle et industrielle.

La structure générale, ainsi que les textes, cartographies, schémas, graphiques et photos composant ce rapport sont la propriété de la société Réalités Environnement. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de la société Réalités Environnement, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Conformément au CCAG-PI, le maître d'ouvrage, commanditaire de cette étude, jouit d'un droit d'utilisation du contenu commandé, pour les besoins découlant de l'objet du marché, à l'exclusion de toute exploitation commerciale (option A).